

## BON DE SOUSCRIPTION pour LA RESTAURATION de l'église de VIVIÈRES

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « l'église de Vivières » et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

**Paiement par chèque :** merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Eglise de Vivières ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

**Paiement en espèces :** merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIETE : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Mon don est de ..... € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

l'impôt sur le revenu ou  l'impôt de Solidarité sur la fortune ou  l'impôt sur les sociétés

**Pour les particuliers,** le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

OU - de l'Impôt de Solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine  
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir en sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3 % du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation Picardie  
2, promenade St Pierre des Minimes  
60200 COMPIEGNE  
03 44 86 20 87  
[picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



## SOUSCRIPTION PUBLIQUE



## La restauration de l'église Ste Clotilde de VIVIÈRES (02600)

[www.fondation-patrimoine.org/33019](http://www.fondation-patrimoine.org/33019)

# PROJET SOUTENU par la FONDATION du PATRIMOINE

## Historique

L'église Sainte-Clotilde se situe sur un point haut du village, en lisière de la forêt de Retz. Elle surplombe la vallée où se niche une partie du village typique du Soissonnais avec ses maisons « à pas de moineaux ».

Fondée par les clercs de l'église St Pierre St Paul de Paris, la collégiale fût transformée en abbaye des Prémontrés en 1126. Par la suite, les religieux se fixèrent à Valsery en 1148. Jusqu'à la révolution elle fût desservie par des religieux Prémontrés de Valsery.

Beaucoup d'éléments architecturaux portent la marque du style roman du 12<sup>ème</sup> siècle mais la rénovation importante du 19<sup>ème</sup> en oblitère souvent le style. La partie la plus ancienne est la sacristie qui occupe au sud la base de la tour-clocher et a conservé sa voûte à arceaux, ses colonnes engagées et ses chapiteaux à feuillage.

L'église de Vivières, sous le vocable de la vierge, a cependant Sainte Clotilde comme patronne et un pèlerinage national est toujours célébré. Les reliques de cette sainte y sont en effet conservées.



## Les travaux à réaliser

Une première tranche de travaux portera sur la restauration du clocher :

- échafaudage : 30 660 €
- jointoiement : 30 501,5 €
- abats son : 4 235,36 €
- couverture : 4 244,37 €

TOTAL de travaux : **69 641,23 € HT**

## La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de **mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.**

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une **réduction d'impôt.**



## Comment faire votre don ?

**Par courrier :** Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos)

**Par internet :** Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.picardie.fondation-patrimoine.org](http://www.picardie.fondation-patrimoine.org)

**Sur votre smartphone :** Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



## Le mot du maire

L'église d'un village rural comme Vivières rassemble bien plus que les seuls croyants. Placée sur un point haut dominant la vallée, elle est un des symboles de notre commune et un signe d'identité. Elle marque l'attachement des Viviersois et Viviersoises à leurs racines et à ceux qui avant nous ont su construire notre histoire et nous laisser ce patrimoine en héritage.

Aujourd'hui, notre devoir est d'engager des travaux permettant de pérenniser l'édifice pour ce qui viendront après nous.

Le financement de ces travaux est assuré par le Conseil Départemental (attente de subvention), l'état, par la Préfecture de l'Aisne, la Commune, et la Fondation du patrimoine dans le cadre d'une souscription publique.

**Le Maire, Christophe STANLEY**